Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_11-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Délibération du Conseil Municipal

Mercredi 10 décembre 2025

Le mercredi dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Christelle HAGUET, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Gwenola BERHAULT (pouvoir à Mme ENGEL), M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Christelle HAGUET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire introduit la séance en faisant part de son déplacement au Sénat le mardi 9 décembre pour participer à la Cérémonie du Prix du jumelage franco-allemand du Sénat 2025. Il indique que plus de 220 candidatures ont été réceptionnées dans 5 catégories pour cette première édition du prix. La commune de Broöns a été désignée lauréate dans la catégorie « Collectivités de moins de 4 232 habitants ». Il remercie chaleureusement le comité de jumelage et notamment M. Francis LORCY qui a préparé le dossier de candidature et a permis à la commune d'être lauréate.

10/12/25 – 11 – Affaires financières – Attribution d'une subvention à l'Association Daoudour

Le 30 octobre l'association DAOUDOUR a sollicité la commune afin qu'elle lui verse une subvention exceptionnelle de 430 € permettant de couvrir une partie des frais engagés pour les balades estivales du Patrimoine organisées en juillet et août.

Les frais sont ainsi détaillés :
Transport (cars Ferron) : 430 € / journée, soit 860 euros en tout pour les 2 journées
Déjeuner à Mégrit : participation de 20 euros demandée par personne pour le repas du midi ;
Les entrées payantes et guidées de la Ferme d'antan et du château de la Hunaudaye.

Les 430 euros de subvention sollicités correspondent ainsi à 50% du coût du transport en car.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212200208-20251217-101225_11-DE

Les communes de Trémeur, de Mégrit et de Plédéliac ont été sollicitées pour participer au complément.

Le courrier fait mention de la participation de 99 personnes.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le montant de la subvention qu'il souhaite accorder.

M. RENAULT, secrétaire de l'Association DAOUDOUR ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DÉLIBERÉ, A L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de 430 € à l'association DAOUDOUR.

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROONS, le 17/12/2025

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

